Compte-rendu du Vendredi 8 novembre 2013.

Durée: 2h15

<u>Etaient présents:</u> Mme Agnès FRANÇOIS et M. Pierre BLUNAT, Délégués Départementaux de l'Education Nationale(DDEN)

Mme Christelle GUIONNEAU, Adjointe aux affaires scolaires

Mmes HIBON, BLUNAT, DEWHURST, ROUX et DHESDIN, Représentantes des parents

d'élèves

M. JOBIN, Directeur et enseignant, Mmes DUSSERT, PIERSON; GARREL, TERRASSE, MEUNIER et M. DUGLOUD, enseignants.

Etaient excusés: Mme PIQUETTE, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription.

M. ANIAS, Mmes THOMASSON, CAINE, PIERSANTELLI, OFFRET, Représentants des parents d'élèves

Mme RAMEAU, enseignante à ¼ de temps dans l'école.

ORDRE DU JOUR DES ENSEIGNANTS:

- -Relecture du règlement intérieur + vote: Celui-ci a été voté à l'unanimité et est consultable dans le document joint, et prochainement sur le site de la mairie (page école).
- -Lecture et présentation du Projet École (Annexe 4): Le projet d'école qui avait mis en place pour 3 années: 2010 / 2013 et reconduit pour cette année encore en attendant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. En effet, dès la rentrée 2014, un nouveau projet sera mis en place, intégrant l'organisation et les objectifs de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des activités péri-éducatives et en conservant très probablement les axes déjà présents dans le projet 2010 / 2013.

Ces axes étaient d'ailleurs:

- -Axe1: Amélioration des résultats de tous les élèves et réduction des écarts: Dans ce domaine d'action, il avait été décidé de travailler sur le vocabulaire pour pouvoir s'exprimer correctement et mieux à l'oral comme à l'écrit,
- la méthodologie en résolution de problèmes en appuyant le travail sur le tri d'informations, la compréhension et la maîtrise des techniques opératoires
- -Axe 2: Prise en charge de la difficulté scolaire: Dans ce domaine d'action, il y avait la mise en place d'une feuille de suivi par cycle et la mise en place de l'aide personnalisée.
- -Axe 3: Ouverture sur les arts et la culture: Dans ce domaine d'action, les élèves devaient mémoriser et réinvestir du vocabulaire spécifique et être capable de situer une oeuvre, un événement... et la période dans laquelle il se situe.

Pour cette année scolaire transitoire, les 3 axes présentés ci-dessus restent inchangés et nous travaillerons plus particulièrement sur :

- -Axe1: Poursuivre les priorités portant sur le langage écrit et oral en s'appuyant sur les connaissances en vocabulaire et grammaire et la résolution de problème. Mettre en place dès la 1ère année de maternelle un classeur « Histoire de l'art », référençant ce qui a été fait et étudié dans ce domaine de façon à pouvoir l'enrichir et le compléter au cours des autres années de la scolarité.
- -Axe 2: Poursuivre le travail en collaboration avec les membres du RASED, l'aide personnalisée qui prend le nom d'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) dans les nouveaux rythmes scolaires et qui est réduite à 1h / semaine (au lieu de 2 h / semaine auparavant), la différenciation pédagogique pour proposer aux enfants des situations plus adaptée à leurs compétences et la fiche de suivi par cycle.

- -Axe 3: Dans ce domaine, plusieurs projets seront réalisés:
- -Dans le domaine des arts vivants: Projet théâtre pour la classe de CE2 / CM1, Projet « Cirque » pour les classes de GS / CP et de CE2 / CM1, Projet musique sous la forme d'une « comédie musicale » alliant chants et danse, expression corporelle sur le thème « Le cycle de la vie en chanson ».
- -Dans le domaine de la culture historique et littéraire et des arts: Travail sur la Grande Guerre (1914/1918) pour la classe de CM1 / CM2, Le prix des incorruptibles pour l'ensemble des classes de l'école.
- -Dans le domaine de l'art visuel: Projet « Ecole et Cinéma » pour les classes de GS / CP et CP / CE1, Projet « Correspondance photographique » pour la classe de CP / CE1, Visite au musée pour la classe de MS / GS.
- -Dans le domaine « Devenir citoyen »: Des projets ENS (Espace Naturel Sensible) pour chaque cycle pour aider les enfants à devenir responsable de la nature qui les entoure.

-Point sur la rentrée 2013 + effectifs:

A la rentrée, 162 enfants étaient scolarisés: 29 enfants en PS / MS (22 PS / 7 MS)

28 enfants en MS / GS (12 MS / 16 GS)

24 enfants en GS /CP (16 (GS / 8 CP)

24 enfants en CP / CE1 (7 CP / 17 CE1)

28 enfants en CE2 / CM1 (14 CE2 / 14 CM1)

29 enfants en CM1 / CM2 (10 CM1 / 19 CM2),

soit 73 enfants en maternelle (de la petite section à la grande section) et 89 enfants en élémentaire (du CP au CM2). Depuis, nous avons eu quelques départs.

La rentrée s'est toutefois passée dans de bonnes conditions même si pour certains petits, qui n'avaient pas l'habitude de la collectivité, les premiers moments ont été difficiles, surtout avec un nombre conséquent d'élèves dans la classe.

-Exercice d'évacuation : Comme le veut la réglementation, nous sommes tenus d'effectuer 1 exercice d'évacuation par trimestre. Le 1 er a eu lieu cette semaine.

Pour le côté élémentaire, il a eu lieu le jeudi 7/11/2013 à 15h30 et il a fallu 3 minutes et 57 s pour évacuer. Tout s'est bien déroulé excepté pour la classe Mme GARREL qui a vu la sortie obstruée en bas des escaliers côté MJC. Un affichage sera fait par la mairie pour préciser l'impossibilité de stocker du matériel à cet endroit. M. JOBIN informera oralement le relais d'assistantes maternelles sur cette même nécessité. L'autre problème récurrent est l'audition par tous de la sirène. La mairie va essayer de voir quelles pourraient être les solutions les mieux adaptées et à moindre coût pour pallier à cela (quelques exemples évoqués: sirènes reliées à une sirène dan la cour, changement du boîtier alarme actuellement installé).

Les parents délégués rappellent que ce problème de sirène inaudible qui peut bloquer la réaction d'alerte en chaîne et donc l'évacuation par tous n'est pas nouveau. Il revient régulièrement au conseil d'école, notamment lorsqu'il y a un changement dans l'équipe éducative, ce qui met bien en évidence que le système actuel n'est ni pratique ni sécurisant. Il est demandé à la mairie qu'une solution soit trouvée très rapidement puisqu'il s'agit d'un problème vital.

Pour la maternelle, il a eu lieu vendredi 8 novembre à 11h15 et il a fallu 3 minutes et 28 s pour évacuer. Rien à signaler.

A ce sujet, il est rappelé par les parents et M. BLUNAT (DDEN) que des affiches, des panneaux d'information sont disponibles auprès de la MAE pour travailler avec les enfants sur les risques, les numéros d'urgence, etc... (contacter Mme FERMOND ou Mme BLUNAT par M. Pierre BLUNAT si besoin)

- -Point sur le stage de remise à niveau Juillet/Août: Tout s'est très bien déroulé. Les enfants viennent toujours avec autant de plaisir et sont toujours aussi volontaires. Il faut espérer que ces stages perdurent dans le temps.
- -Remerciements à la Mairie: L'équipe enseignant tient à remercier la mairie:
 - pour l'emploi de Cathy BUCCI, 2h / semaine dans la classe de Mme PIERSON (GS / CP) le

matin de 8h30 à 10h30. En effet, cet emploi permet une meilleure prise en compte des conditions matérielles pour l'apprentissage des enfants.	
-Demande :	
————————————————————————————————————	

Les parents délégués appuient cette demande car les enfants ont la chance de disposer d'une structure de jeux extérieure très intéressante pour la motricité et l'épanouissement des enfants et qu'il serait dommage de les en priver. Nous rappelons d'ailleurs que par le passé, cet espace était très peu investi à cause de c emanque de visibilité et du risque de sortie des enfants par les portails du bas et côté mairie.

Les parents délégués sont également d'avis d'aménager l'espace BCD afin de le rendre plus agréable? Il sera alors convenu de mettre en place un système de recensement et de classement des livres du type « marguerite » afin de faciliter la gestion des ouvrages. Ce gros travail permettra d'envisager une collecte.

ORDRE DU JOUR DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES:

- Points sur les rythmes scolaires (Cf les documents transmis à D. JOBIN et Christelle GUIONNEAU Adjointe aux affaires scolaires par les délégués de parents et joints ici, reprenant les principes à respecter et une proposition d'aménagement du temps scolaire pour les activités): A ce sujet, les parents rappellent les résultats de l'enquête distribuée en juin: La majorité des familles préfèrerait que la ½ journée d'école supplémentaire soit le mercredi matin, et que les ¾ d'heures journaliers d'activité soient regroupés, soit 1h30, 1 jour sur 2. Autres possibilités pour les activités, à réfléchir en fonction du rythme des enfants et notamment des maternelles, de la disponibilité des salles et autres paramètres, ¾ d'heure chaque jour sur 4 jours ou 1h sur 3 jours ou 1h30 sur 2 jours. M. JOBIN rappelle toutefois que dans le cadre des rythmes scolaires qui se mettent en place la réflexion

est à mener pour les enfants et qu'un temps trop long pour les maternelles comme un temps trop court pour les élémentaires ne serait pas favorable à la mise en place de manière efficace de ces rythmes. Ainsi, il semblerait difficile que les maternelles et les élémentaires puissent effectuer les mêmes temps d'activités péri-éducatives (APE). Toutefois, la décision est à la charge de la commune puisque c'est à elle que revient l'organisation de ce temps en partenariat avec l'équipe, enseignante, les délégués de parents, les projets territoriaux... C'est d'ailleurs dans cette logique que la mairie veut mener une réflexion, déjà commencée en interne, avec les enseignants puis avec les délégués de parents dès la semaine prochaine et les dates de réunion proposées. Equipe éducative, Mairie et Parents sont partenaires pour proposer des activités intéressantes aux enfants qui ne soient pas un temps de « garderie ».

-Aménagements divers :

- [□□□□□□ Aménagement sous le préau : tableau noir, porte manteau/caisse de rangement pour les
	vêtements (suite conseil d'école 2012-2013): des choses ont déjà étaient mises en place. Chaque
	classe peut déposer les vestes au pied du poteau où elle se range pour éviter l'éparpillement des
	vêtements dans la cour. Un tableau noir encombrerait peut-être trop l'espace restant sous le préau et
	n'aurait peut-être pas d'utilité dans la mesure où nous avons déjà installé des bureaux où les enfants
	peuvent jouer aux cartes et dessiner.

-Problème de l'absence de subvention CCAS pour les voyages des élèves sous dérogation: La mairie rappelle que ces dérogations ont été acceptées pour rendre service aux Vinois qui résidaient plus près de l'école de L'Albenc que de l'école de la commune.

Les communes de la communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) ont un accord pour ne pas réclamer de frais de scolarité pour les enfants hors commune, L'Albenc assure donc déjà les frais de scolarité pour ces enfants. Toutefois, les contribuables doivent se tourner vers la commune pour solliciter une aide au CCAS dont ils dépendent.

Mme GUIONNEAU rappelle que le CCAS de la mairie de L'Albenc peut-être sollicité pour venir en aide à des familles de L'Albenc ayant scolarisé leur enfant dans une commune voisine pour le financement de projet de voyage ou autres difficultés... Elle propose cependant d'envoyer un courrier par le biais du CCAS de la commune de L'Albenc aux CCAS des communes concernées pour leur demander d'acceuillir de manière bienveillante ces demandes d'aide.

- -Point sur le ménage (suite conseil d'école 2012-2013): Pour l'instant, il n'y a rien à redire. Pourvu que ça dure.
- -Mot pour les habits: Devant la recrudescence des habits abandonnés dans la cour, les parents demandent à ce qu'un mot soit mis dans les cahiers de liaison pour rappeler aux parents que les habits sont stockés à l'école et qu'ils peuvent venir voir et pour noter le nom des enfants dans les vêtements pour savoir à qui les remettre.